



Interventions de vos élu.es lors du Conseil de la Recherche, du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil d'Administration de l'UCA de juin 2026

Depuis les élections du mois de mars à l'UCA, les différents conseils centraux de l'Université se sont mis en place, notamment afin d'**élire le président de l'UCA et les vice-présidences statutaires**.

Les élu.es SNASUB-FSU, FO et SUD se sont abstenus systématiquement pour l'élection du Président de l'UCA et des Vice-Présidents d'une part dans une volonté d'indépendance mais aussi pour dénoncer une libéralisation constante de l'UCA notamment depuis la mise en place de l'établissement public expérimental UCA qui réduit la démocratie universitaire et renforce la mise en concurrence des agents.

Conseil d'Administration du 2 juin 2026 en visio

Nous sommes étonnés qu'un conseil d'administration traitant d'une question aussi importante que l'augmentation des frais d'inscription des étudiants **se soit tenu en visio uniquement, réduisant considérablement les possibilités de débat et de discussion entre les élu.es**. De plus, beaucoup d'élu.es n'ont pu être présent.es, prévenu.es tardivement de la tenue de ce CA.

Cela **montre une forte dégradation du dialogue social à l'université, ce que nous dénonçons**.

1/ Vote pour élire la vice-présidente :

Candidate : **Aurélié Gousset**. Candidate sur proposition du président d'université.

Vote : 27 pour : 6 votes blancs Vote par mail pour garantir l'anonymat.

2/ Délibération sur la proposition de l'UCA concernant la hausse des frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires :

Rappel : Les frais d'inscription pour les étudiant.es non européens en 2025-2026 était 2 895 € par an en licence, contre 178 € pour les étudiant.es français et européens. Mais de nombreuses universitaires ont mis en place un système d'exonération pour ne pas appliquer cette hausse. Or, un nouveau décret s'applique immédiatement : les possibilités d'exonération sont maintenant divisées par 3.

Les étudiant.es du Maghreb représentent 70 % des étudiant.es étranger.es de l'UCA. Il y a un risque réel de baisse drastique des effectifs.

La Présidence propose une exonération partielle pour l'année prochaine pour les étudiant.es déjà à l'UCA qui veulent continuer et pour les étudiants étant inscrit.es à l'UCA avant la parution du décret. **Cette proposition est uniquement valable pour 2026-2027.** Il existe aussi des exonérations quand un.e étudiant.e a une convention ou un partenariat.

Un collectif étudiant fait remarqué que la motion qu'elle a présentée n'a pas été retenue pour le Conseil d'Administration. M.Bernard reconnaît avoir refusé de soumettre cette motion au vote. Elle sera juste ajoutée au procès verbal sans délibération.

En tout état de cause, l'UCA ne s'oppose pas à l' application du décret. Elle propose juste une atténuation de la mise en œuvre. **C'est pourquoi vos élu.es ont voté contre cette proposition qui ne fait que repousser d'un an cette discrimination !**

[NDLR : les [conclusions des Assises du financement de l'ESR, diffusée le 24/06/26](#), préconisent une **augmentation par 5 des frais d'inscription pour tous les étudiant.es** : cette mesure n'est donc qu'un début !]

Vote : abstention 2 / pour 27 / contre 4. Vote en ligne à main levée.

3/ La motion :

[Opposition à la préférence nationale.](#)

Vos élu.es ont voté POUR cette motion qui dénonce la mise en place d'une ségrégation dans les services publics de l'enseignement supérieur.

Vote : Pour 38 / Contre 1 / Abstention 1.

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juin 2026

1/ l'élection à la vice-présidence formation de l'UCA.

Élection à la vice-présidence formation sur proposition du président de l'UCA de Monsieur François Martin (MCF Mathématiques, Doyen jusqu'au 31 août 2026).

Monsieur Martin s'est présenté en insistant sur sa volonté de faire du CFVU un endroit de partage et débat. Il a été précisé par le Président que la VP formation sortante gardait pour une année une charge de mission en lien avec la Nouvelle Offre de Formation (NOF).

2/ la délibération du Conseil d'Administration sur les Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires a été présentée.

Des éléments d'explicitation ont été demandées notamment sur ce qui serait appliqué pour les étudiants après 2027. L'intersyndicale a demandé au président la lecture en séance de la motion préalablement envoyée. Ce dernier a indiqué qu'elle serait déjà lue au CA à 17h du même jour et qu'elle n'était pas soumise au vote puisqu'elle le serait au CA **ce qui n'a pas été le cas !** Une représentante des étudiant.es a malgré tout lu la motion en l'état de son envoi à la présidence. Le vote a ensuite été réalisé

Votes : 28 Pour ; 7 Contre ; 0 Abstentions.

Vos élus se sont positionnés « contre » car cette exonération ne remet pas en question le décret et acte donc une adaptation de l'université à cette situation délétère sur les 3 prochaines années.

3/ Subventions projets étudiants :

✓ Attribution de subventions FSDIE-Projets ; **vos élues ont demandé s'il y avait un contrôle mis en place entre la composition du jury et le dépôts des projets.** La réponse a été « non », aucune mesure. 42 projets d'associations étudiantes (sur 49 demandes) pour un montant de 280 498 € ont été acceptés.

✓ Attribution de subventions CVEC-Actions Transverses ; 34 projets (sur 42 demandes) pour un montant de 211 389 €. Les dossiers refusés l'ont été pour dossier non complet ou non conforme. Vos 2 élus se sont abstenus.

✓ Bilan d'utilisation de la CVEC pour 2024-2025 ;

Votes : 37 (Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5). Vos 2 élus se sont abstenus.

✓ Ventilation de la CVEC sur les années 2026-2027 et 2027-2028. Il a été indiqué que la répartition de la CVEC étaient reconduite à l'identique pour les 2 prochaines années avec l'accord des différents protagonistes sur la répartition.

Proposition de ventilation de la CVEC 2026-2027 et 2027-2028 :

FSDIE-Projet 21 % ; FSDIE-Social 9 % ; SSE 20 % ; SUAPS 20 % ; SUC 7 % ; SUH 7 % ; Actions transverses 14 % ; Fonctionnement de la CVEC 2 %

Un de vos élus a demandé pourquoi la culture était à 7% et le sport à 20%. La réponse a été que cela convenait aux différents responsables des services transverses concernés.

La question de la gestion d'éventuels conflits d'intérêt entre les associations bénéficiaires de subvention et les membres des commissions d'attributions a été soulevé par vos élus. Aucun mécanisme n'est mis en place à ce jour pour y pallier.

Conseil de la Recherche

Les deux premières séances du Conseil de la Recherche ont eu lieu le 27 mai et le 2 juin.

Séance du 27 mai

La séance du 27 mai a été consacrée à l'élection de trois personnalités extérieures, afin de finaliser la composition du conseil (1 personnalité représentant le monde socio-économique, 1 personnalité issue d'un organisme de recherche, 1 personnalité en raison de ses compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique ou pédagogique).

Sur le fond, **la présence de personnalités extérieures dans les conseils centraux de l'Université, qui ne peuvent être élues que sur proposition du président, contribue au verrouillage de la démocratie universitaire au profit de l'équipe présidentielle** et à l'influence sans cesse accrue d'acteurs externes (notamment issus du secteur privé) sur l'avenir de notre Université. Ce que nous dénonçons.

Sur la forme, vos représentant·es sont intervenu·es pour déplorer que ces trois propositions n'aient fait l'objet d'aucune communication du président vis à vis des élu·es en amont de l'élection, ne serait-ce que pour présenter les personnes choisies. Les candidat·es ne se sont pas exprimé·es non plus pendant le conseil pour nous faire part des positions et de la vision de l'Université qu'ils et elles souhaitent défendre au cours de leur mandat. Nous avons donc dû nous contenter d'une très rapide présentation orale de leur CV par le président. Le président a pris acte de notre intervention et s'est engagé à faire mieux lors de l'élection des suppléant·es qui aura lieu plus tard dans l'année.

Pour l'ensemble de ces raisons, vos 2 représentant·es se sont abstenus, ainsi que 7 autres personnes.

Résultats (vote conjoint pour les 3 personnalités) : Votes : 34 / 43, Pour : 25, Contre : 0, Abstentions : 9.

Les personnalités élues sont : Arnaud POCRIS, Stéphanie BADEL-BERCHOUX, Xavier BAILLY.

Séance du 2 juin 2026

Le Conseil de la Recherche du 2 juin 2026 a été quasi exclusivement consacré à l'**élection à la vice-présidence en charge de la Recherche**.

La candidature proposée par Mathias Bernard est celle de **Mathilde Bonnet, enseignante à l'IUT (Génie Biologique) et chercheuse en biologie à l'unité M2iSH** dont elle est aussi la directrice.

De la même façon que pour les personnalités extérieures, nous n'avons pas été informés en amont de la candidature de Mme Bonnet. Celle-ci a néanmoins eu l'occasion de se présenter devant le conseil avant l'élection et de détailler les axes de sa vice-présidence, dont nous reproduisons ici les mots d'ordre :

- Recherche ambitieuse
- Renforcer la visibilité et l'attractivité
- Promouvoir une recherche ouverte, éthique et responsable
- Renforcer la culture de communication scientifique
- Place du personnel d'appui à la recherche des labos

Vos représentant·es ont interrogé la candidate sur son expérience avec les collègues BIATSS, notamment dans les labos, et sur les actions qu'elle entend porter au sujet de nos conditions de travail.

Dans sa réponse, la future vice-présidente a évoqué la situation de la **difficulté des promotions, notamment pour les collègues des laboratoires** qui ont le sentiment d'avoir une progression de carrière défavorisée par rapport aux personnels administratifs et des services centraux. Elle souhaite **réaliser un état des lieux des promotions**.

Enfin, elle a évoqué aussi les difficultés des collègues des services administratifs, confrontées à des règles et outils de gestion différents entre les tutelles, et souhaite travailler à la **mise en place de règles communes de gestion**.

Ces problèmes sont bien réels et méritent un traitement, et **nous serons attentifs à l'action de la vice-présidence sur ces points**.

Pour autant, **cette déclaration d'intention nous paraît insuffisante au regard de la situation actuelle de nos conditions de travail et de nos salaires**. La situation exige notamment :

- **une augmentation du nombre de postes de BIATSS**
- **le rejet de la mise en concurrence des personnels via l'attribution des primes**
- **l'harmonisation des salaires et primes des contractuel·les avec celles des titulaires**

Conformément à la position de notre syndicat (indépendance vis à vis de la présidence, dénonciation de la libéralisation constante à l'UCA), vos 2 représentant·es ont voté blanc, et ont été les seuls.

Résultats du vote : Votes : 34/46, Pour : 34, Bulletins blancs : 2.

Actualités du conseil et prochaines séances du Conseil de la Recherche:

- On attend le **rapport HCERES de l'UCA** dans le mois de juin.
- Suite à l'évocation par la nouvelle VP Recherche de la possibilité de restreindre certaines séances du conseil en 100% présentiel afin de favoriser l'interconnaissance des membres et la constitution d'un collectif de travail efficace, le SNASUB-FSU est intervenu pour demander le maintien des séances en hybride (distanciel + présentiel) et ainsi permettre un maximum de participation et donc de représentativité (notamment pour les personnels des antennes délocalisées).
- La prochaine séance du conseil de la Recherche aura lieu à la rentrée. Plusieurs sujets se profilent déjà : pérennisation de l'expérimentation débutée en 2021, **mise en place des délégations globales de gestion (DGG), révision des critères d'allocation des ressources financières aux laboratoires**, autant de sujet sur lesquels nous seront particulièrement attentifs.

Réunion conjointe du CR et du CFVU

La séance du 2 juin 2026 a été consacrée à l'**élection à la vice-présidence étudiante de l'UCA**.

Contrairement aux autres vice-présidences statutaires, l'élection à la vice-présidence étudiante ne se fait pas sur proposition du président de l'UCA mais suite à un appel à candidatures.

Une seule candidature a été déposée, celle de **Lylien Hubin, étudiant en droit et déjà VP étudiant depuis deux ans**.

Le candidat a mis en avant dans sa présentation deux actions menées au cours de son dernier mandat :

- création de l'AGAé (Assemblée générale des associations étudiantes)
- convention étudiante, instance consultative qui permet aux étudiant.es de participer davantage aux décisions de l'Université

Suite à une question du SNASUB-FSU, Lylien Hubin a bien précisé être contre l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiant-es étrangers et pour l'inclusion de tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité.

Vos 3 représentant-es ont voté à 1 voix pour et 2 abstentions, notamment du fait de l'absence de positionnement politique assumé de la FedEA (le syndicat auquel appartient le candidat) par rapport aux réformes de l'ESR.

Résultats : Votes : 64/89, Pour : 50, Votes blancs : 14.

Lylien Hubin a été élu.

Vos élu.es au CA : Karine DEHON-MARINGUE (SNASUB-FSU) ; Edouard REGIS (SNASUB-FSU) ; Valérie LASHERMES (FO) ;

Vos élu.es au CFVU : Fabienne BAUDOT(SNASUB-FSU), Loris CROCE (SUD)

Vos élu.es au CR : G. REIS (SNASUB-FSU), Luca TERRAY (SNASUB-FSU)